

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2020

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, UTHURRY Dominique, ELICABE Yves, ELICABE Nicolas, PARADIS Sébastien, SALLABERRY Alexis, UTHURRY Jean
Mmes IRIART Hélène, CAMUS-ETCHECOPAR Arantxa, DUBOIS Béatrix, ELISSONDO Annie,
Secrétaire de séance : M. UTHURRY Jean

Installation du conseil municipal

Election du maire et des adjoints.

La séance a été ouverte par Jean Pierre Iriart, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Jean Uthurry le plus jeune conseiller, a été désigné en tant que secrétaire.

Dominique Uthurry le plus âgé des conseillers, a pris la présidence de l'assemblée pour constater que la condition du quorum était remplie et donc procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : *Annie Elissondo et Alexis Sallaberry*

Election du maire :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote :	ZERO
Nombre de votants	ONZE
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	ZERO
Nombre de suffrages exprimés	ONZE
Majorité absolue	SIX

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrage obtenus
IRIART Jean Pierre	11

Monsieur Iriart Jean Pierre a été proclamé élu et immédiatement installé.

Sous la présidence du Jean Pierre Iriart, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Le Maire propose de passer le nombre des adjoints à 3. Il souhaite renforcer l'exécutif de la commune tout en instaurant une parité en son sein. Ceci en restant dans l'enveloppe budgétaire actuelle des indemnités.

Le conseil municipal fixe à 3 le nombre des adjoints.

Election des adjoints :

1^{er} adjoint :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote :	ZERO
Nombre de votants	ONZE
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	ZERO
Nombre de suffrages exprimés	ONZE

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrage obtenus
Camus – Etchécopar Arantxa	11

Arantxa Camus–Etchécopar a été proclamée 1^{er} Adjoint et immédiatement installée.

2nd Adjoint :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote :	ZERO
Nombre de votants	ONZE
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	ZERO
Nombre de suffrages exprimés	ONZE
Majorité absolue	SIX

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrage obtenus
Uthurry Dominique	11

Dominique Uthurry a été proclamé 2nd Adjoint et immédiatement installé.

3^{ème} Adjoint :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote :	ZERO
Nombre de votants	ONZE
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	ZERO
Nombre de suffrages exprimés	ONZE
Majorité absolue	SIX

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrage obtenus
Iriart Hélène	11

Hélène Iriart a été proclamée 3^{ème} Adjoint et immédiatement installée.

DELEGATIONS CONSEILLERS MUNICIPAUX

Avant de procéder à l'attribution des délégations aux diverses structures intercommunales, le Maire propose d'effectuer le vote des désignations à main levée.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

OBJET : Élection des délégués à la Commission Syndicale du Pays de Soule

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que, conformément aux statuts il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune à la Commission Syndicale du Pays de Soule, pendant la durée du mandat.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE : Alexis Sallaberry , délégué titulaire
Mr Paradis Sébastien, délégué suppléant

OBJET : Élection des délégués au SIVOM du Canton de Tardets

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que, conformément aux statuts il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui représenteront la commune au SIVOM du Canton de Tardets , pendant la durée du mandat. Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE : Jean Uthurry et Nicolas Eliçabe , délégués titulaires
Béatrix Dubois et Yves Eliçabe délégués suppléants

OBJET : Élection des délégués au syndicat départemental d'électrification.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite au renouvellement du conseil municipal il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant, qui représenteront la commune pendant la période du mandat, au syndicat départemental d'électrification. Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE : Yves Eliçabe, titulaire
Dominique Uthurry, suppléant.

OBJET : Élection des délégués au SIVU HAUTE SOULE/BARETOUS.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite au renouvellement du conseil municipal il convient de désigner deux délégués titulaires et deux suppléants, qui représenteront la commune pendant la période du mandat, au SIVU HAUTE SOULE/BARETOUS.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :
DESIGNE : Hélène Iriart et Annie Elissondo, titulaires
Alexis Sallaberry et Jean Uthurry , suppléants

OBJET : Élection des délégués au SIVU Ecole de Tardets

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite au renouvellement du conseil municipal il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant, qui représenteront la commune pendant la période du mandat, au SIVU Ecole de Tardets

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :
DESIGNE : Annie Elissondo, titulaire
Béatrix Dubois , suppléante

COMMISSIONS COMMUNALES

OBJET : Constitution commission communales appel d'offres

Le Conseil Municipal, Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales
Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics

Après avoir, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales voté à bulletin scrutin secret,

Elit Monsieur Iriart Jean Pierre, maire président de la commission d'appel d'offres
Uthurry Dominique, Jean Uthurry, Béatrix Dubois et Yves Eliçabe en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;

ET Annie Elissondo Arantxa Camus-Etchécopar Sébastien Paradis et Nicolas Eliçabe, en tant que membres suppléants ;

OBJET : Constitution commission communale des travaux

Le Conseil Municipal, Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales
Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics

Après avoir, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales voté à bulletin scrutin secret,

Elit Monsieur Iriart Jean Pierre, maire président de la commission communale des travaux ;

Uthurry Dominique, Jean Uthurry, Béatrix Dubois et Yves Eliçabe en tant que membres titulaires de la commission des travaux

ET Annie Elissondo Arantxa Camus-Etchécopar Sébastien Paradis et Nicolas Eliçabe, en tant que membres suppléants.

OBJET : Constitution commission communale chargée de la gestion de la salle

Le Maire propose au conseil municipal de créer une commission spéciale chargée de la gestion de la salle communale. En effet, au vu de l'expérience acquise depuis l'ouverture de la salle, il considère qu'il convient de nommer des conseillers dédiés à son utilisation (gestion des locations, maintenance, amélioration du fonctionnement, etc...).

A cet effet, le Maire propose de nommer Béatrix Dubois à la gestion de la salle communale. Elle sera assistée par Alexis Sallaberry.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Indemnité Maire et Adjoints

Pour atténuer les effets de la baisse des diverses dotations, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de diminuer encore les indemnités de fonction auxquelles ils auraient droit selon la législation en vigueur. Il précise que son indemnité nette s'élevait à 407€ jusqu'à présent.

L'indemnité de fonction à laquelle le maire pourrait prétendre est de 857€ net

L'indemnité de fonction à laquelle les adjoints pourraient prétendre est de 333€ net

Il propose de fixer les indemnités nettes du maire et des adjoints de la sorte :

Pour le maire : 370€ net (soit 11% de l'indice 1027)

Pour chacun des adjoints : 130€ (3,86% de l'indice 1027)

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

DELEGATION DES ADJOINTS

Madame Arantxa CAMUS-ETCHECOPAR, Adjointe est déléguée, pour faire fonction d'Officier de l'état Civil. A ce titre, elle sera chargée de la réception en Mairie des déclarations de naissances, décès, d'enfants sans vie, de reconnaissances d'enfants naturels, de la transcription et de la mention en marge de tous actes ou jugements sur le Registre d'état Civil, de dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Madame IRIART Hélène, Adjointe est déléguée, pour passer dans les formes établies par les lois et règlements, les actes de vente, échange, partage, acceptation des dons et legs, acquisitions, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés conformément au code précité.

Monsieur UTHURRY Dominique, Adjoint est délégué, pour la gestion des affaires afférentes à la voirie et au suivi des travaux